

Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14h à 18h, le jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Agenda

Vendredi 18 février

A 20 h 30 - Agora - Le monde en images « La Colombie »
A 20 h 30 - Complexe L. Ballard - ASG - L'équipe Vétérans reçoit Coataudon

Mercredi 23 février

De 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 - Epicerie sociale

Jeudi 24 février

De 9 h à 10 h 30 - Epicerie sociale
A partir de 14 h - Halle Baucina - Marché

www.mairie-guilers.fr

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr
nouvelles@mairie-guilers.fr

Vendredi 18 février
2022
n° 2243

MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,
 reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

PERMANENCE DES ÉLUS

Samedi 19 février de 10 h à 12 h en mairie
 Matthieu SEITE, Adjoint au Maire
 Prendre rendez-vous avant le vendredi midi au 02 98 37 37 37.

Les évènements à ne pas rater

Jusqu'au 26 février, découvrez l'exposition de peintures de Bertrand Allamigeon :

Mosaïque chinoise originelle

Visible aux heures d'ouverture de la Guilthèque.

Samedi 26 février à 20 h 30 à L'Agora

Maman Europa

Tout public à partir de 13 ans. Tarifs : 12 €
 Sabine partage avec les spectateurs sa binationalité, entre-deux singulier, et ces trajectoires croisées

entre sa mère et elle, son amour pour ce grand projet de paix qu'est l'Europe et ses craintes, ses espoirs, quant à son devenir. Seule en scène, elle fait exister des personnages comme tirés d'une photographie de famille plus ou moins fictionnelle.

Vendredi 18 mars - Salle Jean de Florette – Espace Marcel Pagnol

Journées particulières - Cie 3e Acte

Ces Journées Particulières mêlent l'intime et la grande Histoire, chaque personne en ressortira

transformée. Nous sommes le 7 mai 1938, le jour où Hitler vient à Rome rencontrer Mussolini, dit le Duce. Tous les habitants de la ville sont partis assister à la réception somptueuse organisée par l'Italie fasciste. Dans un immeuble déserté, au cœur de Rome, il reste cependant trois personnes que tout sépare et qui pourtant vont être amenées à se rencontrer.

Retrouvez le programme complet des spectacles sur le site internet de la Ville de Guilers. Le pass vaccinal ou sanitaire et le port du masque sont obligatoires pour l'ensemble de ces évènements.

Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du 19 février faire le 15.

Numéros utiles

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17) /
SAMU : 15 / **Pompiers** : 18 / **Eau du Ponant** :
 02 29 00 78 78 / **Taxi Guilers Enzo** : 06 81 14 18 19 /
Taxi Laurent : 06 74 22 91 88



Etat civil

Naissance :
 CAUCHOIS Marianne

Décès :
 GUENNEUGUES Solange (77 ans), BATANY Gilbert (77 ans),
 BELLEC Yvette (97 ans), SOURMONT Jean-Claude (71 ans)

Permanences

Assistante sociale : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

Puéricultrice : permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11 h 30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, 53, rue Charles de Gaulle à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

Infirmières / Sage-femme / Médecins

Infirmières / Sage-femme :

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob, Mme Ulliac, Mme Cabon, Mme Trompf : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, **Mme Morlier (sage-femme)** : 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

Médecins généralistes :

M. Augustin : 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08
Cabinet médical : 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

Mutuelle communale

Attention au démarchage abusif

Du démarchage téléphonique abusif par des mutuelles nous a été signalé. Merci de rester vigilant. Pour rappel, les deux mutuelles retenues par la mairie : Nuoma et Axa. Elles n'effectuent pas de démarchage téléphonique.

La mairie vous informe

Mesures sanitaires

Pass vaccinal & Pass sanitaire

Le **pass vaccinal**, qui concerne toute personne âgée de plus de 16 ans, consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Certificat de rétablissement** au Covid-19 de plus de 11 jours et de **moins de 4 mois** ;
- **Certificat de contre-indication médicale à la vaccination.**

La dérogation qui permettait aux personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 h dans le cadre du pass vaccinal **n'est plus possible.**

Depuis le 15 février 2022, pour les personnes de plus de 18 ans et 1 mois, la dose de rappel doit être réalisée dès 3 mois après la fin de son schéma vaccinal initial, et dans un délai de 4 mois maximum. **Ainsi, pour conserver son certificat de vaccination valide dans le pass vaccinal, la dose de rappel doit être faite au plus tard 4 mois après la dernière injection.**

Les personnes de 16 à 17 ans n'ont pas l'obligation de faire leur rappel pour conserver leur pass vaccinal, même si le rappel leur est ouvert.

Le pass vaccinal remplace le pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux).

Tout comme le pass sanitaire, le pass vaccinal s'applique pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire.

Pour les enfants de 12 ans et 2 mois à 15 ans, c'est le pass sanitaire, qui inclut la possibilité supplémentaire de présenter la preuve d'un test négatif de moins de 24 h, **qui demeure en vigueur.**

Manifestations et évènements

Les manifestations sportives se tenant en intérieur (salle de sport, gymnase...) ou en extérieur (stade, complexe sportif...) : il n'y a plus de limitation de jauges spectateurs. Seul le port du masque reste obligatoire sauf pendant la pratique sportive. Le respect strict des mesures barrières et la distanciation physique sont maintenus.

Depuis le **16 février** :

- Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la consommation de nourriture et de boisson est possible dans le respect des protocoles sanitaires.
- La consommation de nourriture et de boissons au sein des autres établissements recevant du public, lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, est autorisée. Celle-ci intervient dans les conditions définies par le protocole sanitaire applicable aux bars, restaurants et services de traiteurs, notamment l'obligation de présenter un pass vaccinal. L'obligation de consommer en position assise exclusivement est supprimée.
- Par ailleurs, les discothèques peuvent rouvrir, les concerts debout peuvent reprendre dans le respect du protocole sanitaire. La consommation est à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports, de même que la consommation debout dans les bars.

Port du masque

Le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire depuis le 2 février, hormis dans les établissements sportifs de plein air (complexe Louis Ballard) excepté lors de la pratique de l'activité sportive, conformément au protocole du Ministère des sports. Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans dans les transports et tous les lieux recevant du public : transports en commun, gares et stations de transports publics, tous les établissements recevant du public, les bars, cafés et restaurants lors des déplacements, établissements sportifs de plein air, marchés couverts, services publics, banques, bureaux de poste, lieux de culte...

Le masque ne sera plus obligatoire dans les lieux clos soumis au pass vaccinal **à partir du 28 février.**

Isolement

	Schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans	Schéma vaccinal non complet ou non vacciné
Positif au covid	Isolement pendant 7 jours complets. Au bout de 5 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.	Isolement pendant 10 jours complets. Au bout de 7 jours, possibilité de sortir d'isolement en cas de test* négatif et d'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 h.
Cas contact	Pas d'isolement, mais application stricte des gestes barrières. Réalisez un test* négatif (ou un autotest pour les enfants de moins de 12 ans) le jour même puis des autotests à J2 et J4. Si l'un des tests est positif s'isoler.	Isolement pendant 7 jours à compter du dernier contact. Pour sortir d'isolement, vous devez réaliser un test* et obtenir un résultat négatif.

* Test RT-PCR ou antigénique

L'ensemble de ces mesures sont susceptibles d'évoluer

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 25 février, le matin.**
Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



Conciliateur de justice



Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 21 février** de 9 h à 12 h, sur RDV à l'accueil de la Mairie ou au 02 98 37 37 37.

La mairie vous informe

Inscriptions listes électorales / procuration

En 2022, les élections présidentielles se dérouleront les **10 et 24 avril** et les élections législatives les **12 et 19 juin**.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 6^{ème} vendredi avant la date d'un scrutin, soit avant le **4 mars 2022** pour les présidentielles et avant le **6 mai** pour les législatives.

Vous pouvez néanmoins effectuer dès à présent votre inscription en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>, par correspondance ou à l'accueil de la Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Procuration

Un électeur (le mandant) peut donner procuration à un électeur (le mandataire) de sa commune ou d'une autre commune. Le mandataire devra impérativement se rendre au bureau de vote du mandant pour voter. Comment effectuer une procuration :

- En effectuant la démarche en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr. Vous devez impérativement vous rendre en gendarmerie, police, tribunal pour valider votre procuration, en présentant votre carte nationale d'identité.
- En vous déplaçant en gendarmerie, police, tribunal, vous devez compléter l'imprimé cerfa 14952*03 accessible sur www.service-public.fr et présenter votre carte nationale d'identité. Les imprimés sont aussi disponibles sur place. Il est conseillé d'arriver avec l'imprimé complété.

Information obligatoire : vous devez connaître votre Numéro National d'Électeur (NNE) et celui du mandataire. Il sera inscrit sur les nouvelles cartes électorales qui devront être distribuées courant mars 2022, en vous rendant sur le site www.service-public.fr pour vérifier votre situation électorale ou en vous adressant à la mairie.

Un électeur ne peut disposer que d'une procuration établie en France et une établie à l'étranger.



Education / Enfance / Jeunesse

Menus de la cantine du 21 fev. au 25 fev.

Lundi	Mardi
Macédoine au brie Spaghetti bolognaise Compote de pommes bio	Pain bio - Carottes (bio), emmental râpé Haché de porc Hénaff (VOF) - Piperade semoule Poire bio
Jeudi	Vendredi
Endive à l'edam et au kiwi (plusieurs produits bio) Riz au curry, haricots coco et champignons (riz, champignons bio, haricots blancs, oignons bio, curry, bouillon de légumes bio) Brownie maison	Soupe aux moules Aiguillette de poulet (VOF) sauce champignons - Printanière de légumes Mousse au chocolat
* : bio / ** : un ou plusieurs produits sont issus de l'agriculture biologique AOC : Appellation d'Origine Contrôlée / VOF : Viande d'Origine France BBC : Bleu Blanc Cœur / # : Pêche durable	

Vie associative

Centre socio-culturel L'Agora

« Le Monde en Images »



L'Agora vous invite à découvrir la Colombie, à travers un diaporama, animé par Michèle Guennegues, le **vendredi 18 février** à 20 h 30 à L'Agora, entrée gratuite.

Atelier

Le Centre socioculturel de L'Agora, en partenariat avec La Maison de la Bio du Finistère, propose un atelier sur le thème « Préparer son potager pour l'arrivée du printemps en intégrant la rotation des cultures ». L'atelier aura lieu le **jeudi 10 mars** de 18 h à 20 h, dans le hall de L'Agora. Il sera encadré par Charly Rio, animateur jardinage à la MAB29.

Atelier gratuit, limité à 15 personnes, sur réservation uniquement.

Les sorties familiales pendant les vacances d'hiver

Vendredi 18 février : la cuisson du pain dans le four à pain de Lanvian aura lieu avec Cathy, Stéphane, Noël, Guy et Chantal.

Inscriptions obligatoires à l'accueil de L'Agora ou par téléphone.

Nouvelles activités à L'Agora

Langue des signes pour les débutants par Jelena StoJakovic, du **2 mars au 8 juin**. Séances les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30. Tarifs : 50 € pour les guiliériens + adhésion ; 55 € pour les personnes ne résidant pas sur Guilers + adhésion. Nombre de places limité.

Exposition

Le centre socioculturel L'Agora reçoit l'exposition « Argoat Armor Photos » d'Angéline Becquereau et Kenan Etienne, jusqu'au **25 février**, visible aux horaires d'ouverture. Les artistes tiendront des permanences les vendredis de 16 h à 18 h et samedi de 10 h à 12 h.

Sortie cinéma

L'Agora organise une sortie cinéma le **dimanche 27 février**. Le film sera choisi le mardi précédant la séance, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des envies. Rendez-vous à 15 h 15 à l'Agora. Minibus et covoiturage. Tarif : 5 € sur inscription.

Pour toutes les animations proposées par le centre socioculturel L'Agora, en intérieur : pass sanitaire pour les enfants de 12 ans et 2 mois jusqu'à 15 ans, pass vaccinal à partir de 16 ans, port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

Renseignements et inscriptions au 02 98 07 55 35

Incivilité - Stationnement

Il est demandé aux résidents des collectifs de se garer sur les places mises à disposition dans la résidence ou de respecter les règles de stationnement aux abords pour ne pas gêner la circulation. D'autre part, nous demandons aux voisins de ne pas utiliser les places réservées aux locataires, principalement au niveau de la rue Simone Veil.

Bouchons plastiques, piles usagées et cartouches



Des conteneurs de collecte pour le recyclage des bouchons plastiques, piles usagées et cartouches d'imprimantes sont à votre disposition dans le hall de la Mairie. Rappel : les ampoules sont à déposer uniquement au Centre Leclerc de Guilers, elles font partie d'une filière de recyclage spécifique.

C.C.A.S.

Épicerie Sociale

L'épicerie sociale sera ouverte le **mercredi 23 février** de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 et le **jeudi 24 février** de 9 h à 10 h 30.



Repas Saint Albert

Vous vous sentez seul-e, vous souhaitez partager un repas en bonne compagnie, n'hésitez pas à venir rejoindre le groupe.

Les repas St Albert reprennent dès le **mardi 22 février**. Inscription en mairie avant le **lundi 16 h** au 02 98 37 37 37. Le pass vaccinal est obligatoire, vérification sur place le mardi.

Le tarif du repas est de 6,10 € et le vin 0,80 €. Possibilité d'acheter des cartes de 5 repas à 30,50 € et 5 vins à 4 € pour les personnes régulières.

Les bénévoles du minibus assurent les navettes pour les personnes souhaitant se rendre au repas. Carte de 10 trajets aller-retour à 10 €.

Vie associative (suite)

Guilers Accueil

Mardi 22 février : soie - vinyl perforé.

jeudi 24 février : chiffres et lettres, jeux.

Le repas crêpes aura lieu le **mardi 22 mars** prochain. Pensez à vous inscrire.

Club Emeraude

Si les conditions sanitaires le permettent, le café sera de nouveau servi après les activités à partir du **mardi 22 février**. Pour les personnes qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2022, elles doivent le faire rapidement car celle-ci est obligatoire pour pouvoir participer aux activités du club. Pour 2022, la cotisation est de 7 € à régler par chèque libellé au nom du club et, au dos du chèque, veuillez indiquer le nom de l'adhérent.

Partage

Réouverture des locaux depuis le **12 février** de

13 h 30 à 16 h. Ouvert tous les samedis.

La Boutik : 16 rue Charles de Gaulle.

Le P'ty grenier : 14 rue St Valentin. Protocole sanitaire en vigueur.



© Freepik

ACPG TOE CATM et VEUVES

Le trésorier se tiendra à disposition pour le paiement des cotisations, sous la mairie de Guilers, salle Claudel, de **9 h 30 à 11 h le samedi 26 février**. Le montant de la cotisation est de 25 € pour l'année 2022.



Sport

ASG



Vendredi 18/02 : Vétérans : reçoit Coataudon à 20 h 30

Samedi 19/02 : U6 à U9, U11B, U15F, U13A, U13B, U12A, U12B, U15A, U14B, U16, U17A : repos. U11A : FUTSAL à Guilers à partir de 14 h, U10A : FUTSAL à Guilers à partir de 10 h, U11F :

FUTSAL à Plouguerneau à partir de 14 h, U13F : FUTSAL à l'UBO à partir de 11 h 45, U14 : match à Saint-Martin à 15 h 30.

Dimanche 20/02

Seniors A : match à Guiclan à 15 h 30, Seniors B : reçoit Tréglonou à 15 h 30, Seniors C : match à Lampaul à 13 h 30, Seniors D : reçoit Tréglonou B à 13 h 30.

Club d'athlétisme guilérien

Running

Vendredi 18 février : 18 h 15 (salle) : VMA (x300m)

Dimanche 20 février : 9 h 30 (parking cimetièrre) : endurance (sortie longue 12 à 18km).

Mardi 22 février : 18 h 15 (salle d'athlé) : PPS/PPG/gainage.

Mercredi 23 février : 18 h 15 (portail complexe sportif) : 3 circuits (8.5, 10 et 11.5 km).

Marche nordique

Dimanche 20 février : 9 h 30 parking complexe sportif.

Athlétisme

Dimanche 20 février : ½ Finale du Championnat de France de Cross-Country à EU en Seine-Maritime. Déplacement en minibus et départ le samedi à 9 h, parking du stade de St Renan.

Samedi 5 mars : Championnat de Bretagne Minimes en salle à Guilers.



Sport (suite)

Amicale Laïque - Section Cyclo

Dimanche 20 février circuit n°8 : G1/G2 : départ 8 h 30, distance 79 km. G3 : départ 8 h 45, distance 52 km. Départ du complexe sportif Louis Ballard.



Vie commerciale

Les Délices de Guilers

La boulangerie est fermée pour congés annuels jusqu'au **dimanche 20 février**. Réouverture le **lundi 21 février** à 7 h.



Crédit Mutuel de Bretagne

Le président et les membres du Conseil d'Administration de la Caisse du CMB de Guilers ont le plaisir de vous informer de la récente nomination d'Aurélien VIGOUROUX, en temps que Directrice d'Agence. Elle succède à Anne Marie ROLLAND. Toute l'équipe du CMB vous accueille du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 15, et sur RDV les après-midis du mardi au vendredi de 13 h 45 à 18 h.

Garage Renault

Suite au départ à la retraite de M. Bihannic, M. Pertoka a repris le garage. Il vous propose, toujours avec la même équipe, des prestations mécaniques et de carrosserie toute marque, la vente de véhicules neufs Renault et Dacia ainsi que des véhicules d'occasions toutes marques.

Ecole de crêpiers Blé noir

Vendredi 25 février, c'est le prochain « Vendredi Ecole » au Bourg de Guilers ! Venez déguster les crêpes réalisées par les élèves de la semaine ! Menu-crêpes à 8 €, sur place ou à emporter ! Ambiance garantie ! Allez Venez ! Pour réserver appelez aux Ateliers BLE NOIR 02 98 02 25 13. A très bientôt !

Offre d'emploi

Ville de Guilers

La Ville de Guilers recrute un adjoint technique ou adjoint technique principal 2^{ème} classe, référent espaces verts à temps complet à compter du **1^{er} avril 2022**. Coordination de l'activité et de l'équipe espaces verts, entretien des espaces verts et du matériel. Date limite de dépôt des candidatures : 15 mars. Renseignements complémentaires sur ville@mairie-guilers.fr.



Vie paroissiale

Messe chaque jeudi à 9 h 15.
Samedi 19 février : messe à 18 h à Locmaria.
Dimanche 20 février : messe à 10 h 30 à Plouzané.
Samedi 26 février : messe à 18 h à Guilers.
Dimanche 27 février : messe à 10 h 30 à Plouzané.

Divers

Trouvé / Perdu

Trouvés : clé sécurité, carte de bus, clé avec pass, trousseau de clés.

Perdus : carte plastifiée, carte bancaire, trousseaux de clés.

S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.